



S.A. Begum Aga Khan
YAKYMOUR
LE CANNET-CANNES
20 Décembre 1967

Monsieur Ahmed TALAAT
Directeur
Public Relations Department
HIGH DAM CONSTRUCTION AUTHORITY
ASSOUAN

Cher Monsieur Talaat et Ami,

Je vous remercie très vivement pour les deux lettres que je viens de recevoir. Merci pour tous les détails que vous me donnez, merci pour tout ce que vous faites pour moi. Je l'apprecie d'autant plus que je connais votre intense activité au High Dam.

Suivant vos conseils, la somme de 852 LE 105 millièmes a été remise à la "Mouassasah". *par le Directeur de la National Bank.*

J'ai l'impression que les prestations de ces trois employés ont été comptées depuis 1959, alors que le Cheik n'est là que depuis 3 ou 4 ans, et que le mécanicien que je n'ai engagé à l'année que pour aider Bakri depuis son opération et ses maladies, n'est chez moi que depuis 2 ou 3 ans. Seul Bakri est à Noor-El-Salaam depuis 1959.

Je note que vous avez écrit à Maître Mahmoud Ibrahim pour protester au sujet des amendes et intérêts. Je doute fort du résultat, à moins que vous ne puissiez vous en occuper vous-même directement. Si vous ne pensez pas pouvoir obtenir gain de cause, dites-le moi franchement et je ferai parvenir à la "Mouassasah" le montant des amendes et intérêts indiqués.

Toutefois, je veux dire que cette pénalisation me paraît injustifiée puisque, depuis le passage des Inspecteurs, je ne cesse de réclamer le montant des prestations normales que je dois régler. Je vous avoue que je ne m'attendais pas à être ainsi pénalisée et à recevoir un télégramme de Maître Mahmoud Ibrahim me disant de PAYER IMMEDIATEMENT AFIN D'EVITER LA SAISIE !

Je ne veux plus protester. Je suis attristée, découragée. Je puis vous dire que si je n'avais trouvé votre parfaite compréhension et votre aide si efficiente, alors ma déception aurait été absolue. Je n'en demeure pas moins découragée par une forme d'esprit que je constate dans les réclamations de la "Mouassasah" qui consistent, malgré mon bon droit, à me faire payer le maximum quoique j'ai fait pour mon personnel jusqu'à présent, et quoi que j'ai fait par ailleurs.

Vous me dites que la Loi me donne le droit de récupérer un maximum de 10% sur les salaires de ces trois employés. En ce qui concerne le passé, je n'en ferai rien, évidemment. Mais en ce qui concerne le futur, j'écris par même courrier au Directeur de la National Bank, m'autorisant à lui dire que vous lui préciseriez le montant qu'il aura à payer de ma part, mensuellement, à la "Mouassasah", à partir de Décembre inclus, pour ma "part patronale", ainsi que celle des trois employés qu'il devra déduire tous les mois de leurs salaires respectifs, afin que cet Organisme reçoive régulière-

..../

ment, et sans retard, les prestations dues.

Je vous écris de l'Hôpital Cantonal de Genève. C'est hélas mon troisième séjour depuis un an et je suis profondément touchée de votre souci de ne pas me perturber. Vous me dites que je peux compter entièrement sur vous. J'ai déjà pu l'apprécier et je puis vous assurer que c'est pour moi un grand réconfort et je vous en suis infiniment reconnaissante.

Koulou Sana anta tayeb.

Très sincèrement.

Shahlibek apakhar